
(aucun objet)

1 message

véronique ruiz <auto.ecole.ruizvero@gmail.com>

3 juillet 2023 à 17:51

À : véronique ruiz <auto.ecole.ruizvero@gmail.com>

Les aides au permis de conduire et à l'achat d'un véhicule

Permis à 1 €, financement CPF, Agefiph, Pôle Emploi... de nombreuses aides permettent de financer plus facilement le permis de conduire. Par ailleurs, l'acquisition d'un véhicule propre permet d'accéder à différentes aides, primes et bonus qui réduisent le coût de cet achat de façon très substantielle.

Les aides au permis de conduire

Le permis à 1 € par jour : un prêt à taux zéro accessible aux jeunes de 15 à 25 ans en formation initiale du permis de conduire B, A2 ou A1, remboursé à hauteur de 30 € maximum par mois.

Plus d'infos sur le site de la [Sécurité Routière](#).

Le financement du Compte Personnel de Formation (CPF) : un fond utilisable pour financer le permis de conduire B, C1, C, D1, D, C1E, CE, D1E ou DE, en passant par un établissement agréé.

Plus d'infos sur le site moncompteformation.gouv.fr.

L'aide aux apprentis : via leur CFA, les apprentis en cours de formation, âgés de 18 ans ou plus, peuvent obtenir une aide au financement de 500 € pour passer leur permis B.

Accédez au [formulaire de demande d'aide](#).

L'aide au financement du Pôle Emploi : sous conditions d'inscription et de ressources, les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier d'une aide de 1 200 € pour passer leur permis B.

Contactez votre [agence Pôle Emploi](#).

L'aide au financement de l'Agefiph : pour des raisons professionnelles, les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'une aide financière de 1 000 € pour obtenir leur permis de conduire.
Plus d'infos sur le site agefiph.fr.

L'aide aux réservistes de la garde nationale : sous conditions, les réservistes de la garde nationale ou des armées peuvent bénéficier d'une aide de 1000 € pour le financement de leur permis de conduire B.
Plus d'infos sur le site de la [Garde Nationale](#).

Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) : une aide départementale de dernier recours, destinée aux jeunes de 18 à 25 ans avec des difficultés financières importantes, et qui souhaitent passer leur permis B.
Plus d'infos sur drees.solidarites-sante.gouv.fr.

Les aides locales : certaines collectivités locales (communes, Départements, Régions) peuvent proposer des aides au financement du permis de conduire.
Renseignez-vous auprès de votre [administration locale](#).

Les aides à l'achat d'un véhicule

Le bonus écologique : un bonus de 7 000 € à 8 000 €, accordé aux particuliers et aux professionnels qui font l'acquisition d'un véhicule électrique ou à hydrogène (neuf ou d'occasion).
Plus d'infos sur le site economie.gouv.fr.

La prime à la conversion : une prime de 4 000 € à 6 000 €, accordée aux particuliers et aux professionnels qui font l'acquisition d'un véhicule neuf ou d'occasion, en échange de la mise au rebut de leur ancien véhicule.
Plus d'infos sur le site primealaconversion.gouv.fr

Le microcrédit « véhicules propres » : un prêt d'un montant maximum de 5 000 € garanti par l'État à hauteur de 50 %, qui est accordé par les services d'accompagnement sociaux aux ménages modestes qui souhaitent acquérir un véhicule propre.
Plus d'infos sur le site du [Gouvernement](#).

Le prêt d'honneur : un crédit à taux zéro accordé par la CAF aux allocataires demandeurs d'emploi pour la réparation, ou le remplacement, de leur véhicule tombé en panne.
Renseignez-vous auprès de votre [CAF](#).

Le crédit auto classique : un prêt auto accordé par une banque ou un organisme de crédit, jusqu'à 75 000 euros remboursable mensuellement et à taux fixe (TAEG)

Plus d'infos sur [Verilor](#)

Le crédit auto du Fonds d'action social du travail temporaire (FASTT) : un prêt automobile dédié aux intérimaires, sans frais de dossier, d'un montant compris entre 500 € et 15 000 € maximum.

Plus d'infos sur le site fastt.org.

Les aides locales : la plupart des Régions, Départements et communes, proposent des aides pour l'achat d'un véhicule « propre », dont le montant et les conditions d'octroi varient d'une collectivité à l'autre.

Renseignez-vous auprès de votre [administration locale](#).

Le crédit d'impôt pour l'installation d'une borne de recharge électrique : les personnes domiciliées fiscalement en France, peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 75 % du montant de l'installation du système de charge.

Plus d'infos sur le site impots.gouv.fr.

Le microcrédit auto personnel : les personnes exclues du système bancaire classique peuvent bénéficier d'un microcrédit personnel à taux avantageux (de 1,5 % à 4 %) et d'un montant de 300 € à 8 000 €.

Plus d'infos sur le site du [Service Public](#).

Retrouvez toutes les aides disponibles sur [Aide Finance](#).



Sans virus. www.avast.com